

MAIRIE
63410 MANZAT
 ☎ 04.73.86.60.23
 📠 04.73.86.59.25
 mairieanzat@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

 L'an deux mille onze , le dix huit du mois de février , le Conseil municipal de la commune de MANZAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Manzat, sous la présidence de Monsieur Alain ESCURE.

Nombre de Conseillers :

Date de convocation du Conseil : 11 février 2010.

En exercice : 15

Présents : Mmes et MM ESCURE - VALLEIX - BESSEGE - DOSTREVIE – DA SILVA - SOUDANT - RICHARD – JAMES RENAUD – COLOMBIER - CHAPUT - BERTRAND – DE BRUYN –DURIN - COUCHARD.

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de séance : Bernard SOUDANT

Objet : Convention APA.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a une convention avec l'APA pour la garde des animaux capturés par le Garde Champêtre de Manzat.

Cette convention arrive à terme le 14 avril prochain et il serait judicieux de la renouveler.

Délibération 2011/13

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE : de renouveler la convention avec l'APA du 15 avril 2011 au 14 avril 2014.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture

Le :

DIT : que la commune versera une participation de 0.50 € par habitant (soit la somme de 606 € pour 2011).

Publié ou notifié

Le :

AUTORISE : le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches concernant ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.

Le Maire
Alain ESCURE